



MINISTÈRE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Paris, le 9 avril 2018
N°443

Communiqué de presse conjoint

**de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
et de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances**

Publication des chiffres de l'Aide publique au développement française pour 2017

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) vient de publier les données préliminaires de l'aide publique au développement (APD) mondiale pour l'année 2017¹.

Celle-ci est en léger recul, de 0,6%, par rapport à 2016, à 147 milliards de dollars.

A 10,1 milliards d'euros - soit 0,43% du revenu national brut (RNB) - l'APD française est celle qui enregistre la plus forte hausse (+16%²), après avoir représenté 8,7 milliards d'euros en 2016, soit 0,38% du RNB.

Cette progression concerne à la fois l'aide multilatérale (+19%) et bilatérale (+14%). La hausse des interventions multilatérales en 2017 est liée principalement aux contributions au Fonds vert pour le climat, soutenant la mise en œuvre de l'Accord de Paris. L'aide bilatérale est portée par la hausse d'activité, notamment sur les prêts bonifiés de l'Agence française de développement (AFD).

La France conserve son cinquième rang mondial parmi les pourvoyeurs d'aide, derrière les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon. En proportion de son RNB, elle progresse nettement au-dessus de la moyenne du CAD qui est de 0,31%.

Cette hausse a vocation à se poursuivre, dans le cadre de la trajectoire vers la cible de 0,55% du RNB en 2022, annoncée par le président de la République et détaillée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018.

Dès 2019, les autorisations d'engagements en dons de l'AFD seront rehaussées d'un milliard d'euros, afin de renforcer l'aide bilatérale, en particulier dans nos géographies prioritaires.

Cette aide renforcée sera par ailleurs mieux pilotée, plus efficace et plus proche de ceux à qui elle est destinée, grâce aux différentes mesures annoncées par le CICID : création d'un Conseil du développement présidé par le président de la République et renforcement de la gouvernance de la mission APD, réunions régulières du CICID et du Comité d'orientation stratégique de l'AFD, mise en place de plans d'investissement stratégiques par secteur, création d'un observatoire des coûts de l'aide notamment.

¹ Les données publiées par l'OCDE portent sur les 30 donateurs membres de son Comité d'aide au développement (CAD : 29 États et l'Union européenne), ainsi que sur quelques États non-membres du CAD mais fournissant leurs données à l'Organisation (ex. Russie, Turquie, Emirats arabes unis).

² en euros ; +15% en dollars.



Retrouvez les données sur le site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/dac/>

Le relevé de décisions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 :

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/releve_de_conclusions_du_comite_interministeriel_de_cooperation_internationale_et_du_developpement_-_08.02.2018_cle4ea6e2-2.pdf

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Yves Le Drian 01 43 17 57 93
Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13

presse.cabinet@diplomatie.gouv.fr
presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr